



HAL
open science

Les rivalités franco-anglaises à La Réunion et à Madagascar (1939-1942)

Hervé Le Joubioux

► **To cite this version:**

Hervé Le Joubioux. Les rivalités franco-anglaises à La Réunion et à Madagascar (1939-1942). *Revue historique de l'océan Indien*, 2011, France/Grande-Bretagne dans l'océan Indien (XVIIe-XXIe siècles). De la rivalité à l'alliance, 07, pp.171-183. hal-03419180

HAL Id: hal-03419180

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419180>

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les rivalités franco-anglaises à La Réunion et à Madagascar (1939-1942)

Hervé Le Joubioux
Lycée Paul Valéry

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la situation coloniale dans le sud-ouest de l'océan Indien se caractérise par l'importance des possessions anglaises. La France, alors, y possède La Réunion et Madagascar, à laquelle les Comores sont rattachées. Au moment de la reprise des hostilités en Europe, en mai 1940, les gouvernements anglais et français tentent d'établir des relations entre leurs différentes colonies dans cette région, dans la perspective d'un isolement possible de leurs possessions. Après l'armistice, les relations qui s'amorçaient se dégradent très rapidement et entraînent progressivement une rupture entre les deux pays. À la fin de l'année 1942, la conquête complète de Madagascar par les Anglais, puis celle de La Réunion par la France Libre, permettent de renouer les liens entre les deux nations, même s'il subsiste encore quelques réticences de part et d'autre.

I – Juin 1940 et ses conséquences

1. La conférence intercoloniale

En métropole, le 18 mai marque le deuxième remaniement du ministère Paul Reynaud et, le même jour, le gouverneur général de Madagascar, Marcel de Coppet, reçoit du ministre des Colonies, Georges Mandel, un câblogramme annonçant l'accord qu'il vient de conclure avec son homologue anglais : établir une coopération étroite entre leurs gouvernements respectifs⁴⁶². En ce qui concerne les colonies de l'océan Indien, la date de la conférence préliminaire sera envoyée par câblogramme. Georges Mandel lui demande de déterminer un ordre du jour commun. Cinq points doivent être obligatoirement inclus. Le premier concerne les relations directes à établir entre gouvernements français et anglais, mais aussi entre les principaux chefs de service. Les deuxième et troisième points portent sur l'échange d'informations concernant la propagande ennemie, les individus suspects et l'Islam. Les deux derniers points déterminent une date pour une nouvelle conférence et la mise en place d'échanges de vues dans les services médicaux.

Quelques jours plus tard, Marcel de Coppet reçoit un deuxième télégramme lui enjoignant de prendre contact avec les gouvernements anglais

462 Archives Départementales de La Réunion (ADR), sous-série 1 M 4015, Conférence intercoloniale.

dépendant du *Colonial office*, et plus précisément ceux de Maurice, du Tanganyika, de l'Ouganda, du Kenya et de Zanzibar, et d'arrêter la date de la conférence et de l'ordre du jour⁴⁶³. Il faut cependant noter qu'aucune éventualité d'alliance militaire n'est avancée.

Marcel de Coppet prévient aussitôt le gouverneur de La Réunion, Pierre Aubert, de la mise sur pied de cette conférence. Ce dernier se tient à sa disposition et propose de lui adresser ses suggestions⁴⁶⁴. La situation en métropole incite aussi le gouverneur de La Réunion à informer la population et, le 26 mai, il annonce dans une allocution radiodiffusée l'attaque allemande qui a permis à son armée de pénétrer sur le territoire français au nord : « [...] Nous vaincrons parce que les deux empires français et britannique peuvent mobiliser des forces formidables ».

Le travail relatif à la préparation de la conférence intercoloniale continue cependant et, le 3 juin, le gouverneur général propose à Pierre Aubert un projet d'ordre du jour qui reprend les points fixés par le ministre des Colonies. Il a ajouté des éléments nouveaux, mais essentiels dans cette zone de l'océan Indien, comme les relations commerciales et l'établissement d'un plan de ravitaillement et d'évacuation éventuelle entre les colonies intéressées, en cas de développement du conflit sur d'autres théâtres d'opérations. Les relations maritimes, aériennes et postales, les dérogations douanières et les possibilités militaires sont les derniers points proposés⁴⁶⁵. Marcel de Coppet envisage la tenue de la conférence en août, la date exacte étant subordonnée aux possibilités de déplacement par la voie maritime ou aérienne⁴⁶⁶. Le gouverneur Aubert approuve ce projet, surtout le point concernant les liaisons aériennes et maritimes. Pour lui, les relations avec Maurice demeurent « très cordiales », avec Madagascar « très confiantes », tandis qu'avec le Tanganyika, l'Ouganda, le Kenya et Zanzibar, elles « n'existent pas et se doivent d'être créées »⁴⁶⁷. Pour le gouverneur, il faut étudier la possibilité d'une liaison aérienne Madagascar-La Réunion-Maurice qui bouclerait le circuit. De la même manière, il désire qu'un service maritime hebdomadaire soit instauré entre Tamatave, la Pointe des Galets et Port-Louis, pour le courrier et surtout le complément d'approvisionnement, ainsi que les déplacements des gouverneurs et des chefs de service.

Cependant, la réalité reprend le dessus et le gouverneur de La Réunion intervient lors d'une proclamation radiodiffusée le 11 juin 1940, pour annoncer l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne : « [...] Notre Patrie à l'heure cruciale de son histoire est lâchement attaquée par une

463 Archives Nationales de Madagascar (ANM), dossier 163, situation politique à Madagascar à la veille et pendant la guerre, 1930-40, télégramme du 22 mai 1940.

464 ADR, sous-série 1 M 4015, Conférence intercoloniale, télégramme d'Aubert du 23 mai.

465 ADR, série 1 M 4015, Conférence intercoloniale.

466 ANM, dossier 163, situation politique à Madagascar à la veille et pendant la guerre, 1930-40.

467 ADR, série 1 M 4015, Conférence intercoloniale, ordre du jour du 7 juin 1940. A noter la classification diplomatique des relations.

nation qui lui doit d'exister, [mais] avec l'aide de notre vaillante Alliée, nous triompherons en dépit des plus grands périls »⁴⁶⁸.

Le 14 juin, les Allemands entrent dans Paris et le gouvernement français de Paul Reynaud quitte Tours pour Bordeaux où, le 16 juin, il remet sa démission. Le maréchal Pétain, qui accepte de former un nouveau gouvernement, déclare, le lendemain, dans un message radiodiffusé : « [...] Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités »⁴⁶⁹. S'explique alors, en réponse à une lettre du gouverneur général de Madagascar, que le ministère des Colonies lui demande le même jour de suspendre toutes les conversations sur la conférence projetée avec les gouverneurs étrangers voisins et « devenues sans objet »⁴⁷⁰. Ce même jour, Pierre Aubert, qui ne reçoit plus de nouvelles du gouvernement français, envoie au Département un message de soutien : « Groupe notabilités ont exprimé ardent désir que Maréchal Pétain soit informé vœu suivant citation « bloc Angleterre – Etats-Unis – France bénéficiant ressources que décuplerait leur mise en commun doit conduire victoire même après abandon par gouvernement sol métropolitain. Notre flotte, nos possessions sont indemnes. Défaite militaire après glorieuse défense n'est pas effondrement de l'Empire. Tout doit être tenté avant que de subir le joug nazi »⁴⁷¹.

Donc, et malgré la demande de suspension des préparatifs concernant la conférence intercoloniale, les deux gouverneurs français sont toujours persuadés de la possibilité de continuer le combat aux côtés des Anglais et échangent des télégrammes dans ce sens le jour où ils apprennent la nouvelle de la signature de l'armistice. Ce même jour, les Anglais insistent auprès des gouverneurs des colonies françaises pour qu'ils continuent la lutte à leurs côtés. Ainsi, le Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, Lord Halifax, leur fait passer par ses consuls, « au nom de Sa Majesté », une communication dans laquelle il leur demande de se désolidariser du gouvernement français, qui agit sous la contrainte allemande, et de se rallier à eux qui leur assurent, en plus, le paiement de leurs salaires⁴⁷².

Autant Marcel de Coppet que Pierre Aubert, qui n'ont pas reçu la moindre instruction du gouvernement français, font remarquer que l'armistice n'est pas encore applicable et qu'ils ne peuvent donc répondre. Le gouverneur Aubert reçoit enfin, le 24 juin, une circulaire télégraphique du Ministre des Colonies, Albert Rivière, dans laquelle celui-ci lui demande de

468 ADR, série 1 M 4002, proclamations de gouverneurs.

469 *Ibid.*

470 ANM, dossier 163, situation politique à Madagascar à la veille et pendant la guerre, 1930-40, voix TSF en clair du ministère des Colonies, non signé.

471 ADR, série 1 M 4168, correspondance avec le Département.

472 ADR, série 1 M 4003, proclamations, allocutions...

ne prendre aucune initiative dans le domaine de la politique extérieure sans lui en avoir référé et sans avoir reçu d'instructions de sa part⁴⁷³. Deux positions divergentes se mettent ainsi en place : celle des gouverneurs Pierre Aubert et Marcel de Coppet, décidés à continuer le combat auprès des Anglais, qui les soutiennent, et celle du gouvernement français, qui leur impose de cesser les relations avec les proches colonies britanniques. Les Anglais, en revanche, leur demandent de prendre une décision très grave, qui consiste à désavouer finalement le gouvernement français. Dilemme insoluble pour des gouverneurs qui n'ont que très peu d'initiative, surtout en cette période où toutes les directives émanent du ministère des Colonies.

Toujours le 24 juin, le gouverneur général de Coppet et le général commandant supérieur Abadie envoient au gouverneur de La Réunion, ainsi qu'aux principales colonies, le télégramme qu'ils ont adressé au gouvernement, dans lequel ils réitèrent leur intention de poursuivre la lutte par tous les moyens jusqu'à la victoire de la France et de ses alliés⁴⁷⁴. Peut-être ont-ils été informés du télégramme, envoyé ce même jour par le général de Gaulle au général Noguès. Ce dernier est le résident général de France au Maroc, membre du Conseil supérieur de la guerre, commandant en chef des troupes d'Afrique du Nord depuis septembre 1939, en poste à Alger. C'est sans nul doute le personnage le plus important de l'Empire français. Dans ce télégramme, il lui annonce la constitution en cours d'un Comité national français et il lui demande d'entrer personnellement dans ce comité, car « Tous ici vous considèrent comme devant être le grand chef de la résistance française »⁴⁷⁵, afin de former un gouvernement en Afrique du Nord pour assurer le maintien de l'Empire dans la guerre.

Le 25 juin, le gouverneur Aubert reçoit une deuxième circulaire télégraphique du Ministre des Colonies, qui renouvelle son souhait que ne soit prise aucune initiative dans le domaine de la politique extérieure, même si les communications devaient être interrompues avec la métropole. Le reste de la circulaire est un hommage au courage, au dévouement, à l'esprit de discipline du gouverneur, qui doit appliquer loyalement ces directives et user de son autorité pour les faire respecter de tous.

Justement, l'autorité du gouverneur risque d'être sérieusement remise en cause. En effet, Mr Gaud, le consul anglais, a rendu publique sa proposition auprès du gouverneur et le lendemain, la radio de Maurice diffuse le texte de l'offre anglaise. Cette publication risque de provoquer quelques remous dans l'île, aussi renvoie-t-il aussitôt un câblogramme au Département pour rendre compte de la démarche faite par le consul britannique et attirer l'attention sur les conditions particulières de La Réunion en relation avec les événements présents. Les clauses de l'armistice ne sont pas encore connues et

473 Centre des Archives de l'Outre-Mer (CAOM), série 29 EVEOM 34, télégramme du 24 juin 1940.

474 ADR, série 1 M 4168, correspondance avec le Département.

475 Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'appel : 1940-1942*, éditions Plon (Pocket), septembre 1999, 434 p., p. 332.

il demande à les recevoir, alors que les deux armistices, avec l'Allemagne et l'Italie, sont entrés en vigueur ce jour-même. Le général Noguès s'est résigné et il fait savoir au général Weygand que, toujours disposé à poursuivre la lutte, il restera à son poste pour remplir « une mission de sacrifice qui couvre son front de honte »⁴⁷⁶.

2. Le choix du gouverneur Aubert

D'après les conventions d'armistice, la flotte française doit être désarmée dans les ports d'attache des navires en temps de paix, et ne peut être utilisée ni par l'Allemagne, ni par l'Italie, qui ne revendiquent pas, par ailleurs, les territoires de l'Empire français⁴⁷⁷. Dès lors que les autorités françaises sont maintenues en Afrique du Nord et dans les autres colonies, Noguès choisit de s'incliner. Son choix détermine alors celui des autres chefs de l'Empire qui s'alignent sur sa position et décident de rester fidèles au gouvernement du maréchal Pétain. En revanche, le général Catroux et le général Legentilhomme, commandant les troupes de la Côte française des Somalis, « maintinrent leur réprobation »⁴⁷⁸.

Le 25 juin, le gouverneur général Léon Cayla quitte l'A.O.F. (Afrique occidentale française) et remplace Marcel de Coppet, lequel est révoqué. Le 29 juin, Pierre Aubert, qui a soigneusement préparé la séance, réunit toutes les personnalités politiques et économiques de l'île. Il a, lui aussi, choisi la fidélité au gouvernement en place et il doit les convaincre de la nécessité de lui faire confiance. Ainsi, la question qu'il pose au début de la réunion correspond à la demande anglaise de désavouer le gouvernement français : « Le gouvernement de La Réunion doit-il sortir de la légalité pour se mettre, au mépris des ordres du Pouvoir central, à la disposition du Gouvernement britannique ? »⁴⁷⁹. Nous constatons l'extrême habileté du gouverneur dans l'énoncé de sa question : il ne s'agit plus de continuer le combat, mais d'entrer dans l'illégalité pour se mettre au service d'une puissance étrangère. De même, le gouverneur juge que la question qu'il a posée a été énoncée de cette façon par le gouvernement britannique, « sous une forme indécente ». En plus de cela, il joue sur la notion d'argent que la lettre anglaise a maladroitement fait miroiter aux officiers civils et militaires français qui accepteraient sa proposition. Malgré quelques opposants, que le gouverneur n'oubliera pas au moment des sanctions, la majorité des participants accepte de suivre les directives que prendra le gouverneur.

II – La rupture des relations franco-anglaises

476 *Le journal de la France*, tome 1, *op. cit.*, p. 384-385.

477 Denise Bouche, *Histoire de la colonisation française*, t. II, Paris, Fayard, 1991, p. 356.

478 Charles de Gaulle, *op. cit.*, p. 91.

479 ADR, série 1M 4168, correspondance avec le Département.

Le 1^{er} juillet, l'amirauté britannique donne à l'amiral Somerville l'ordre d'exécuter l'opération *Catapult*, qui a pour objet de saisir ou détruire tous les navires de guerre français se trouvant dans un port quelconque, hormis ceux de la France métropolitaine. Le 3 juillet, les Anglais s'emparent des bateaux français à Plymouth et à Porstmouth. Le même jour, après un ultimatum au vice-amiral Gensoul, la flotte britannique attaque l'escadre française mouillée à Oran, à Mers-el-Kébir, où périssent 1 297 marins français. La page de la concorde franco-britannique est tournée⁴⁸⁰.

L'amirauté française envoie alors des instructions interdisant à tout navire ou aéronef britannique de s'approcher à moins de 20 milles des eaux territoriales de la France et de ses possessions d'outre-mer, sous peine d'être attaqué sans avertissement⁴⁸¹. Quelques jours plus tard, des avions anglais torpillent le cuirassé *Richelieu*, ancré en rade de Dakar. Aussitôt, le gouvernement français envisage des représailles : occuper Freetown, capitale de la colonie de la Sierra Leone, pour en interdire la rade aux navires britanniques, mais le gouverneur général Boisson réussit à faire arrêter les mesures préparatoires. Le 8 juillet, le ministère des Colonies envoie un message en clair au gouverneur général de Madagascar : « Suspendez toute conversation concernant conférence projetée avec certains gouverneurs étrangers voisins et devenue sans objet ».

Le 22 juillet est promulguée, dans les deux colonies, la loi créant les Commissions de Révision des naturalisations. Cette loi, dite « anti-étrangers », inquiète les grands propriétaires fonciers de La Réunion qui emploient beaucoup de personnel mauricien, car les lois du Front Populaire, relatives au temps de travail et au salaire minimal, ne s'appliquent pas dans l'île. C'est la première loi répressive de Vichy. Toujours le 22 juillet, un autre télégramme, envoyé aux deux colonies, montre bien que la reprise en main par le nouveau régime est effective : « Des informations qui me parviennent de certaines colonies, il résulte que des gouverneurs, par une défaillance inadmissible, n'ont pas exécuté ou veillé personnellement à rigoureuse application directives gouvernementales concernant rupture relations diplomatiques franco-britanniques. Ces défaillances seront sanctionnées impitoyablement »⁴⁸².

Le 29 juillet, Marcel de Coppet adresse son dernier télégramme au Département qui résume le télégramme adressé au consul britannique à Tananarive par le *Commander in chief East Indies* à Colombo. Si la restriction de 20 milles imposée aux navires britanniques par le

480 Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (sous la direction de), *La France des années noires, 1. De la défaite à Vichy*, Editions du Seuil, collections Points histoire, 2000, 563 pages, p. 131.

2 CAOM, série 29 EVEOM 35. Pierre Aubert apprendra cette attaque le 5 juillet par un télégramme expédié de Diego-Suarez émanant de l'amirauté française, le gouverneur général de Coppet ne communiquant plus avec La Réunion.

481 ANM, dossier 163 : situation politique à Madagascar à la veille et pendant la guerre 1930-40. A La Réunion, ce télégramme n'arrivera que le 23 juillet.

482 ADR, série 1M 4168, correspondance avec le Département.

gouvernement français n'est pas annulée immédiatement, et si les navires britanniques se trouvant dans les ports de Madagascar ou s'en approchant sont inquiétés, les mesures suivantes seront appliquées : « 1) Aucun navire britannique ou norvégien ne sera autorisé à faire du commerce avec Madagascar ou La Réunion. 2) Tous les navires français se rendant à Djibouti seront traités de façon similaire... »⁴⁸³.

Le nouveau secrétaire d'État aux Colonies, Henry Lémery, s'inquiète auprès du général Weygand, Ministre et Secrétaire d'État à la Défense nationale, de cette interdiction des 20 milles, car il sait que Madagascar est ravitaillée en partie par l'Angleterre et ses dominions (charbon d'Afrique du Sud et du Pays de Galles, farine d'Australie ...) et qu'elle fait profiter La Réunion de ses importations⁴⁸⁴. Dans sa réponse du 30 juillet, il indique que la restriction des 20 milles ne porte que sur les navires de guerre et qu'elle n'empêche pas les navires britanniques de venir à l'intérieur de cette zone pour exécuter des contrats déjà signés, mais ils doivent repartir à vide. Le même jour, le gouverneur général Léon Cayla arrive dans l'île pour remplacer Marcel de Coppet.

En plus des premières lois répressives mises en œuvre dans les deux colonies, le gouvernement de Vichy doit stopper, après le ralliement de la majeure partie de l'A.E.F. (Afrique équatoriale française) et du Cameroun, la diffusion d'informations de nature à poser des problèmes dans les possessions françaises restées fidèles. C'est ainsi que le Secrétaire d'Etat aux Colonies commande au gouverneur général de Madagascar de suspendre tout échange de correspondance du consul britannique à Tananarive avec l'extérieur. Ce dernier demande alors que son gouvernement soit avisé de cette décision⁴⁸⁵. À La Réunion, le gouverneur reçoit l'ordre de mettre fin aux fonctions de consul de Maurice, Gaud, de l'empêcher de communiquer avec l'extérieur, de lui interdire de se rendre en territoire britannique où de le transférer à l'intérieur de la colonie, loin du littoral⁴⁸⁶. Bien qu'il lui retire l'usage du télégraphe, Pierre Aubert le maintient à Saint-Denis où il continue à recevoir des messages de Londres⁴⁸⁷.

483 Archives historiques du ministère des Affaires étrangères, Paris, dossier n° 99, Kv.13.1, 1940 juillet-1943 avril Madagascar.

484 *Ibid.*

485 CAOM, série 1 Affpol 2520, dossier n° 9 : rapport n° 4 de la direction des affaires politiques du 15 août au 1er septembre.

486 Télégramme du ministre des colonies du 25 juillet 1940 au gouverneur in Martin J.-C. Espérance, « L'île de La Réunion de 1939 à 1945 », D.E.A. de sciences politiques, Hubert Gerbeau (ss la dir. de), Université française de l'océan Indien, 1986, p. 37.

487 *Ibid.*, toute correspondance avec la Grande-Bretagne sera interrompue le 18 novembre 1941.

Le 25 septembre, une tentative malheureuse de débarquement des Anglais et des éléments de la France Libre échoue à Dakar. Mais les Anglais ne se résignent pas, au contraire, et insistent auprès de Léon Cayla pour le décider à se rallier à la France libre. Le 28 septembre, ce dernier reçoit un message de Londres lui indiquant que, tant que les décisions du gouvernement français seront exécutées à Madagascar, les communications maritimes seront interrompues entre la colonie et le reste du monde. Cependant, une amélioration de cette situation serait subordonnée à une collaboration entre l'administration locale et la Grande-Bretagne⁴⁸⁸. Le 5 octobre, la pression anglaise continue et la radio de Londres appelle à la dissidence Madagascar et La Réunion. Au cas où celles-ci n'accepteraient pas, il leur est indiqué qu'il n'y aura plus de commerce possible entre ces deux îles et le reste du monde⁴⁸⁹. Ce n'est pas forcément le sentiment du gouvernement mauricien qui risque, lui aussi, de souffrir du manque de ravitaillement. Ainsi, Léon Cayla et Pierre Aubert reçoivent, une semaine plus tard, un télégramme du consul de France à Maurice : « Le gouvernement de Maurice serait prêt à reprendre les relations commerciales entre Madagascar, Réunion et Maurice – stop – Conditions essentielles accord éventuel serait levée interdiction navires britanniques naviguer eaux territoriales Madagascar. Toutes autres considérations notamment ralliement cause Français libres pas impératives »⁴⁹⁰.

Quelques jours plus tard, le même consul fait parvenir un câblogramme au gouverneur de La Réunion où il fait état d'une demande de rapatriement de Réunionnais à Maurice et de Mauriciens à La Réunion. Pierre Aubert consulte le Secrétaire d'Etat aux Colonies à ce sujet. La réponse est claire : il est impossible de réserver une suite favorable à ces propositions. Quelques jours auparavant, en réponse à une question de Léon Cayla concernant un télégramme du colonel de Larminat lui demandant s'il était disposé à recevoir à Madagascar 110 officiers et fonctionnaires et une trentaine de femmes et enfants, l'amiral Platon lui avait ordonné de ne pas répondre et de refuser tout autre contact⁴⁹¹. Pour Vichy, il est vital, pour la sauvegarde de l'Empire, que toutes les relations soient rompues tant avec les colonies ralliées au général de Gaulle qu'avec les possessions anglaises. Les colonies fidèles au gouvernement doivent s'adapter au nouveau contexte, avec toutes les contraintes et problèmes que cela entraîne.

Au mois de novembre, un câble de Londres adressé au consul de Grande-Bretagne à Madagascar, câble qui ne lui a évidemment pas été transmis, fait savoir qu'à partir du 18 novembre 1940, tous les navires pour la Grande Île devront être pourvus de certificats de navigation délivrés par les

488 *Ibid.*

489 CAOM, série1 Affpol 2520, dossier n° 9, rapport n° 4 de la direction des Affaires politiques.

490 ADR, série 1 M 133 d, correspondance au gouverneur.

491 CAOM, série EE II 3683 (1), dossier individuel Léon Cayla, télégramme du 9 octobre 1940 à Département.

autorités britanniques⁴⁹². Cette obligation administrative est également étendue à La Réunion⁴⁹³. Le blocus anglais se met alors réellement en place.

III – La fin du régime de Vichy

Les étrangers, à Madagascar et à La Réunion, sont soumis également à la surveillance du régime de Vichy ; les expulsions, les difficultés pour accéder à la propriété et les demandes de naturalisations pèsent lourdement sur les différentes communautés, surtout chinoises et indiennes (sujets britanniques). De même à Madagascar, les Anglais, missionnaires ou les personnes travaillant pour des compagnies étrangères sont également surveillés.

1. La prise de Diego-Suarez

Depuis l'échec des troupes anglo-françaises devant Dakar en septembre 1940, les gaullistes ont cessé leur entreprise de reconquête de l'Empire colonial. Les Anglais, de leur côté, sont favorables à une intervention armée à Madagascar dans un double but, stratégique et économique. La Grande Île n'est cependant pas la priorité des Alliés, qui sont alors sur la défensive face aux attaques allemandes. Pourtant, l'invasion de l'URSS le 22 juin 1941 permet l'entrée en guerre de l'armée soviétique et ouvre un nouveau front à l'est. Mais c'est l'attaque du Japon, à Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, qui change la donne en ce qui concerne les colonies françaises du sud-ouest de l'océan Indien. Bien avant l'attaque japonaise, la propagande alliée a fait planer la menace d'une attaque sur Madagascar et maintenu ainsi sous pression l'administration coloniale de l'île⁴⁹⁴.

Le général de Gaulle comprend que l'entrée du Japon en guerre marque un tournant dans le conflit et qu'il lui faut être présent. Il envoie dans ce sens un courrier au Premier ministre britannique Winston Churchill, dès le 16 décembre 1941, dans lequel il lui fait part de l'importance stratégique que revêtent alors Madagascar et, plus spécialement, Diego-Suarez. Il récidive le 11 février 1942 car il est persuadé que les Britanniques voudront à un moment donné s'assurer de l'île et, « étant donné les impulsions traditionnelles de la politique britannique, tout commandait à la France Libre d'être présente à l'opération ». Dans le même courrier, il propose un projet d'opération pour procéder au ralliement de Madagascar à une partie des forces dont dispose le Comité national français, afin d'assumer son administration et sa défense contre une éventuelle menace japonaise, et de

492 CAOM, série1 Affpol 2520, dossier n°9, rapport n°6 de la direction des Affaires politiques, mois de novembre 1940.

493 ADR, série 1 M 80 C, correspondance provenant de Madagascar, télégramme de Cayla du 20 novembre 1940.

494 CAOM, série 3 B 520, rapport du 19 mai 1941 de Louis Michel au gouverneur général.

faire participer ses ressources à l'effort de guerre des alliés. Une brigade française libre serait débarquée à Majunga et se porterait sur Tananarive. Ce plan nécessite cependant une aide navale consistant à bloquer Diego-Suarez, et un appui aérien que devraient fournir les forces de l'Empire britannique.

Un nouveau courrier du général de Gaulle à Winston Churchill, le 19 février 1942, et un autre à Anthony Eden, alors secrétaire d'État au *Foreign Office*, le 9 avril, soulignent l'importance et l'urgence de s'emparer de Madagascar en raison de l'évolution de la situation en Extrême-Orient⁴⁹⁵.

Pour le Premier ministre britannique, l'entrée des Japonais dans la guerre fait redouter une expansion nipponne dans l'océan Pacifique et l'océan Indien. Cette peur se concrétise rapidement car le Japon s'est très vite rendu maître de Hong-Kong, de Singapour et d'une grande partie des Indes néerlandaises. Bien que toute la largeur de l'océan Indien sépare Madagascar de Ceylan, convoitée par les Japonais, Winston Churchill craint, tout comme le général de Gaulle, un débarquement ou une trahison de Vichy. Il pense que les Japonais pourraient très facilement s'emparer de l'île sans que Vichy ne leur oppose « plus de résistance qu'il l'a fait en Indochine française »⁴⁹⁶. L'installation à Diego-Suarez d'une base nipponne paralyserait tout le trafic des convois alliés sur la route du Moyen et de l'Extrême-Orient, pour peu que le port soit équipé pour recevoir des sous-marins, des avions et des croiseurs.

L'idée d'un débarquement anglais dans la Grande Île remonte à février 1942, au moment des négociations entre les Etats-Unis et Vichy au sujet de la reconnaissance du contrôle de Vichy sur Madagascar. Le général sud-africain Smuts, lui aussi, s'est inquiété auprès de Winston Churchill de ces pourparlers car il redoute de voir aliéner sa liberté d'action pour une simple question de commerce⁴⁹⁷. Il considère la colonie comme la garantie de la sécurité dans l'océan Indien, mais qu'entre les mains de Vichy et des Japonais, elle peut constituer une menace aussi grave que l'Indochine. L'intervention britannique est cependant subordonnée aux possibilités d'action à un moment où toutes les ressources britanniques sont employées.

La situation dans le golfe du Bengale et la menace japonaise sur Ceylan précipitent l'intervention anglaise pour s'assurer du contrôle du port de Diego-Suarez, le reste de l'île ayant une moindre importance stratégique. L'urgence de la situation et le souvenir de l'échec anglo-français libres de Dakar décident Winston Churchill à ne faire appel qu'à des troupes britanniques⁴⁹⁸.

Dès le 12 mars 1942, Winston Churchill demande au Conseil des chefs d'état-major d'étudier un plan d'attaque de Madagascar sous le nom de code « Bonus ». Il trace les grandes lignes de l'action : intervention de la

495 Charles de Gaulle, *op. cit.*, p. 424-425.

496 Winston Churchill, *La Deuxième guerre mondiale, tome septième, Le tournant du destin, La ruée japonaise, 1942*, Edition hors commerce du cercle du bibliophile, 498 pages, p. 233.

497 *Ibid.*, p. 234.

498 *Ibid.*, p. 236.

Force H (l'escadre anglaise assurant la garde de la méditerranée occidentale) remplacée par une *task-force* américaine, 4 000 hommes concernés avec les navires prévus, attaque autour du 30 avril. En cas de succès, les commandos seront remplacés, dès que possible, par des troupes de garnison. Le Premier ministre britannique demande aussi à ce que soit étudiée la possibilité d'autoriser des troupes françaises libres à débarquer sur l'île lorsque les combats seront terminés, mais dans des conditions « strictement définies » pour se « concilier l'opinion française »⁴⁹⁹.

Le convoi, commandé par le vice-amiral Syfret, arrive à pied d'œuvre le 4 mai. Le 7 au matin, le colonel Claerebout et le capitaine de vaisseau Maerten sont faits prisonniers dans leur P.C., à Antsirane, par un commando britannique. La flotte anglaise entre dans le port au cours de l'après-midi⁵⁰⁰. Le colonel Claerebout signe, le lendemain matin, un protocole avec le commandant en chef des forces britanniques. Les pertes totales des Anglais sont d'environ 400 tués ou blessés. Les troupes françaises ont perdu près de 500 hommes : 166 tués et 343 blessés sur les 1 400 engagés dans les combats⁵⁰¹. Sur les 1200 hommes restants, 950 officiers, sous-officiers et soldats se rallient aux Forces Françaises Libres⁵⁰².

2. La mainmise anglaise sur Madagascar

Aucun élément des troupes des Forces Françaises Libres n'a donc pris part à l'opération. Comment réagit alors le général de Gaulle ? Bien qu'irrité et inquiet, il décide d'attendre quelques jours avant de contacter Eden, d'autant plus qu'un communiqué déclare que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont d'accord pour restituer Madagascar à la France dès que l'occupation de celle-ci ne serait plus essentielle⁵⁰³. D'ici-là, l'administration en place doit continuer à fonctionner dans le reste de l'île, l'intention du gouvernement de Sa Majesté étant que le Comité national français joue le rôle qui lui revient dans la gestion du territoire libéré.

L'offensive britannique reprend le 10 septembre, sous la direction du général Platt, commandant de l'Afrique orientale, avec l'intention arrêtée de reconnaître l'autorité du Comité national français sur Madagascar dès que sera terminée la campagne militaire⁵⁰⁴. Le 10 septembre à 8 heures, les troupes sud-africaines occupent Majunga, tandis que Morondava est prise par

499 Winston Churchill, *op. cit.*, lettre du Premier ministre à Conseil des chefs d'état-major du 5 mars 1942, p. 236. La *task force* est un groupe occasionnel.

500 ANM, JOM du 16 mai 1942, communiqué du QG du jeudi 7 mai à 17 heures.

501 Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), série 8 H 82, dossier 4, pertes françaises pendant la défense de Diego-Suarez : armée de terre, 41 tués et 252 blessés ; marine : 119 tués et 87 blessés ; air : 6 tués et 4 blessés.

502 SHAT, série 8 H 82, service de presse de la France combattante, du 12/10/1942.

503 Charles de Gaulle, *op. cit.*, p. 255.

504 Winston Churchill, *op. cit.*, p. 250.

les Britanniques. Le 18 septembre, le gouverneur général Annet part avec quelques collaborateurs et un poste émetteur de T.S.F. à Fianarantsoa, laissant le secrétaire général, le gouverneur Ponvienne, à Tananarive. Le même jour, Tamatave est occupée après une très faible résistance. Le 23, les forces anglaises entrent à Tananarive sans opposition⁵⁰⁵. Finalement, après quelques semaines de fuite du gouverneur général Annet devant l'avance britannique, celui-ci demande l'armistice, qui est signé le 6 novembre, et dont une clause confirme le maintien de la souveraineté française sur Madagascar et ses dépendances. Diego-Suarez restera toutefois une zone militaire sous contrôle britannique direct⁵⁰⁶.

Dès le 8 novembre 1942, un accord entre le gouvernement britannique et le Comité national est trouvé et débouche sur un communiqué commun indiquant que l'administration de Madagascar sera remise à la France Combattante. Le général Legentilhomme est nommé haut-commissaire, chargé du pouvoir civil et du commandement des troupes françaises dans la colonie. Les Anglais désirent pourtant conserver, sinon un droit de regard et de contrôle sur l'administration française, du moins la direction de toutes les bases et communications, ainsi que la totale responsabilité de la défense de l'île. Le 14 décembre, la souveraineté française est rétablie à Madagascar à la suite de l'accord signé entre le général de Gaulle et Mr Eden⁵⁰⁷. Le haut-commissaire Legentilhomme assume tous les pouvoirs dévolus par la loi française au gouverneur général, ainsi que les attributions du commandant en chef des forces françaises de terre, de mer et de l'air, mais la défense est assurée en commun. Il représente en plus le général de Gaulle. Le gouverneur de La Réunion relève du haut-commissaire dans le domaine militaire. En outre, il le tient au courant de sa correspondance avec le commissaire aux Colonies⁵⁰⁸.

La base de Diego-Suarez est dirigée, jusqu'à nouvel ordre, par un officier de marine anglais, mais la juridiction britannique continue à s'exercer dans tout le district et « dans tous les lieux qui pourront par la suite être désignés en accord avec le haut-commissaire et moi-même, et déclarés zones militaires »⁵⁰⁹. Des troupes britanniques et sud-africaines sont aussi maintenues sur place dans le cas d'une attaque extérieure. L'attitude de la Grande-Bretagne se comprend, en partie, dans la mesure où elle doit conforter son entente politique avec la France, mais aussi ménager ses intérêts sur le plan international⁵¹⁰. C'est le rôle de la mission de liaison britannique, la B.L.U. (*British Liaison Unit*). Mise en place dès décembre 1942, elle a pour mission, au départ, de coordonner les opérations des forces britanniques et sud-africaines à Madagascar. Très rapidement, elle devient un

505 SHAT, série8 h 82, dossier 3.

506 Ibid., p. 188-189.

507 Charles de Gaulle, T. II, *op. cit.*, p. 420.

508 ANM, JOM 1943, décret de Londres du 14/12/1943, articles 1 et 2.

509 ANM, JOM 1943, déclaration du 7 janvier 1943 de William Platt.

510 Solofo Randrianja, « Les incidences de la campagne britannique (1942-1946) sur la vie politique à Madagascar », in *Omalv Sy Anio, op. cit.*, p. 167 à 192.

véritable organisme de surveillance, dans le domaine des affaires intérieures, économiques et politiques françaises.

Au début de l'année 1945, la base de Diego-Suarez est rendue à la France, mais cela ne concerne seulement que la direction du port, l'arsenal et les ateliers. La situation n'a pas changé depuis les accords du 14 décembre 1942 : le point d'appui de la flotte est toujours sous le commandement britannique et la souveraineté française n'a pas été rétablie dans cette place⁵¹¹. Le port conserve toujours un très grand intérêt ; c'est ainsi qu'au cours du premier trimestre 1945, 79 navires (dont 30 militaires) s'y sont ravitaillés. À la suite d'un courrier du gouverneur général, le colonel Fischer, commandant des troupes britanniques, l'informe que l'*East African Commander* quittera le point d'appui de Diego-Suarez à partir du 15 septembre 1945. Tuléar et les Comores seront évacués autour de cette date⁵¹². Effectivement, le 24 septembre, les troupes britanniques quittent Diego-Suarez et il ne reste que quelques hommes et deux détachements rapatriables, l'un de garde et l'autre mauricien⁵¹³. Quant à la B.L.U., commandée par le colonel Watson puis par le colonel Holt, dont l'adjoint est le major Morris, elle est dissoute à la demande du Foreign Office en date du 15 juillet 1946.

Y-a-t-il eu réellement des rapports franco-anglais entre les gouverneurs des deux pays pendant cette période 1939-1942 dans cette zone de l'océan Indien ? Tout finalement se joue à une autre échelle : celle des relations entre les gouvernements français et britannique, les colonies n'appliquant que ce que leur gouvernement respectif leur ordonne de faire. À aucun moment, les gouverneurs concernés n'ont eu l'initiative : chaque colonie, à l'exception des relations franco-mauriciennes qui dépassent ce cadre figé, n'échange qu'avec les colonies appartenant au même empire. C'est ainsi que les relations franco-anglaises sur le plan diplomatique sont inexistantes au début de la guerre. S'il y a une tentative de rapprochement lors de l'éphémère conférence intercoloniale, c'est essentiellement dû à la situation en France, et la rupture est complète après l'armistice. La prise de Madagascar n'a rétabli que très inégalement de nouveaux rapports franco-anglais, dans lesquels la France Libre, bien qu'elle récupère l'administration de Madagascar, ne joue qu'un rôle secondaire. L'influence anglaise, en effet, reste encore assez forte dans la Grande Île, même après le départ de ses troupes de Diego-Suarez et la dissolution de la B.L.U.

*H. Le Joubioux est docteur en Histoire et enseignant en Histoire-Géographie
joubh@hotmail.com*

511 *Ibid.*, lettre du 26/02/1945 du lieutenant-colonel Teisseire, commandant d'artillerie au général commandant supérieur, État-major, 3^{ème} et 4^{ème} bureau.

512 SHAT, série 8H 82, dossier 1, lettre du 06/09/1945 du colonel Fischer au gouverneur général.

513 CAOM série 1 Affpol 3257, courrier du colonel Missonnier, commandant la défense du point d'appui de la flotte de Diego-Suarez, du 25/09/1945.